



**JÀNGANDOO,
BAROMETRE DE LA QUALITE DES
APPRENTISSAGES DES ENFANTS AU
SENEGAL**

**MANUEL POUR LE QUESTIONNAIRE
MENAGE ET ENFANTS**

Avril-Mai 2013

IDENTIFICATION

Cette section traite des informations nécessaires à l'identification des ménages à enquêter.

Nom de l'enquêteur : L'enquêteur inscrira son nom dans le cadre prévu à cet effet. Ce renseignement doit être porté avant le démarrage de l'interview.

Nom du superviseur : L'enquêteur inscrira le nom de son superviseur dans le cadre prévu à cet effet.

Nom de l'agent de saisie : Cette case servira au moment de la saisie des données. L'agent de saisie y indiquera son nom. L'enquêteur ne doit rien inscrire dans cette case.

Région : L'enquêteur inscrira en clair le nom de la région visitée. Il indiquera aussi le code correspondant.

Département : Inscrivez correctement le nom et le code du département.

Milieu : Inscrivez correctement à la case correspondante le code du milieu : 1-Urbain, 2-Rural.

Commune : Inscrivez avant l'interview le nom de la commune dans laquelle se situe le ménage visité ainsi que le code correspondant.

Arrondissement : Il s'agit d'inscrire ici le nom et le code de l'arrondissement dans lequel se situe le ménage. Cette information est inscrite avant l'interview.

Communauté rurale : L'enquêteur inscrira le nom de la Communauté rurale dans cette partie.

Village : On inscrit ici le nom du village dans lequel se trouve le ménage. Le code est à inscrire également.

Quartier : Il s'agira d'inscrire le nom du quartier/localité dans lequel se trouve l'enquêteur.

Numéro du ménage : Il s'agit d'inscrire dans cette partie le numéro du ménage visité.

Langue de l'entretien ménage : inscrire le code de la langue utilisée pour l'entretien avec le chef de ménage. La langue de l'entretien avec le chef de ménage peut être différente de la langue utilisée pour faire le test aux enfants.

Temps de l'interview : Mettre dans cette case, le temps en minute mis pour interviewer tout le ménage. Si vous avez fait 45 minutes, mettre /_0_/_4_/_5_/ . Ou bien si vous faites 2h00, mettre /_1_/_2_/_0_/ . N'oubliez pas que le temps est en minute. Vous devez donc faire rapidement un travail de conversion.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VIE DU MÉNAGE

Cette section traite des renseignements généraux sur les ménages et leurs conditions de vie.

101- Nom et Prénoms du Chef de ménage

L'enquêteur inscrira le nom et prénoms du chef de ménage

102- Sexe du Chef de ménage

Il s'agit d'inscrire le code correspondant au sexe du chef de ménage. On inscrira le code 1 si le chef de ménage est un homme et 2 si le chef de ménage est une femme.

103- Age du chef de ménage

Pour chaque chef de ménage, l'âge sera enregistré en années révolues. Il s'agit de l'âge de la personne à son dernier anniversaire. Si par exemple, le jour de l'interview, un chef de ménage vous déclare qu'il aura 35 ans dans deux semaines, c'est-à-dire après la date de l'enquête, l'âge enregistré devra être 34. D'une manière générale, si la date de naissance est donnée le calcul du nombre d'années révolues se fera à partir du jour de l'interview. Ainsi, il faut que la personne ait fêté son X^{ième} anniversaire pour avoir X ans. Si la personne n'a pas encore fêté son X^{ième} anniversaire dans l'année actuelle, son âge est égal à (X-1) ans.

104- Niveau d'instruction du chef de ménage

Dix (10) modalités sont proposées et une seule réponse est possible. Inscrire le code correspondant au niveau d'instruction du chef de ménage.

105- Statut d'activité du chef de ménage

La notion de statut d'activité englobe toutes les activités économiques, qu'elles soient formelles ou informelles, rémunérées ou non rémunérées, agricoles ou non agricoles. L'activité a donc un lien étroit avec la profession ou le métier. Occupation et activité sont synonymes ici.

Si la personne n'a pas travaillé du tout, au cours des sept (7) derniers jours ayant précédé l'enquête, et n'est pas en congé ou à la retraite, enregistrer la réponse '1' Sans emploi'.

S'il travaille dans le secteur public, inscrire le code 2. Si c'est un emploi dans le secteur privé formel' on inscrit 3. Si c'est un emploi dans le secteur privé non formel inscrire 4. Enregistrer 5 si l'individu est à la retraite.

106- Situation matrimoniale du chef de ménage

Cette question sur la situation matrimoniale devra être abordée avec précaution pour éviter des confusions dans la situation de famille du chef de ménage. Par exemple, les veufs ou veuves et les divorcé(e)s se déclarent généralement célibataires alors que cette catégorie ne concerne que les personnes qui n'ont jamais été mariées. S'agissant du mariage également, il peut être compris au sens large et inclure les unions informelles comme dans le cas de certains pays où cette forme d'union est très répandue. Au Sénégal où ces unions consensuelles sont

rare, le mariage se résume aux unions formelles ou légales que celles-ci soient civiles ou religieuses. Ainsi :

- pour une personne (homme et femme) d'un mariage monogame remplir la case avec '1' ;
- pour une personne mariée d'une union polygame remplir la case avec '2' ; retenez que ce code est attribué exclusivement à cette catégorie de personne ;
- pour une personne, homme ou femme qui n'a jamais été marié(e) remplir la case avec '3' ;
- pour un homme et une femme qui ont perdu leur conjoint(e) et qui ne se sont pas remariés, remplir la case avec '4' ;
- pour un homme et une femme qui ont divorcé et ne se sont pas remariés, remplir la case avec '5' ;
- pour toutes autres formes d'union remplir la case avec '6'.

107- Nombre total d'enfants 6 / 18 ans vivant dans le ménage

Inscrire le nombre d'enfants âgés entre 6 et 18 ans qui vivent dans le ménage.

108- Nombre d'enfants 6 / 18 ans fréquentant une école ou un lieu d'apprentissage

Inscrire le nombre d'enfants âgés entre 6 et 18 ans qui vivent dans le ménage et qui fréquentent une école ou un lieu d'apprentissage.

109- Etes-vous propriétaire de la maison où vous habitez ?

L'enquêteur doit indiquer si le logement occupé par le ménage lui appartient ou non. Le propriétaire a un droit de propriété sur le logement qu'il occupe et qui lui appartient tout seul.

110- Quel est le matériau des murs de votre logement ?

Si plusieurs matériaux ont été utilisés pour les murs, l'enquêteur enregistrera le matériau principal. Retenez que le 'pisé' ou pisé en banco est un mélange de terre argileuse et de paille.

111- Quel est le matériau du sol de votre logement ?

Si le sol est composé de plusieurs matériaux (ardoise, béton...), l'enquêteur enregistrera le matériau principal.

112- Quel est le matériau de la toiture de votre logement?

Si le toit est composé de plusieurs matériaux (zinc, ardoise, béton...), l'enquêteur enregistrera le matériau principal.

113- Avez-vous les éléments suivants à la maison?

Cette question identifie la présence d'éléments de confort dans le logement du ménage enquêté. L'enquêteur cochera '1' devant tous les éléments détenus par le ménage et '2' devant ceux qu'il ne possède pas.

114- Quel type de toilette avez-vous à la maison ?

Le type de toilettes utilisées est un indicateur important des conditions d'hygiène dans lesquelles vit le ménage. Pour une bonne classification des ménages, les types de toilettes sont définis à l'avance. On désigne par « Moderne interne » le genre de toilettes ayant une chasse d'eau, une chasse d'eau avec égout, et une chasse d'eau avec fosse sceptique. Selon que le type toilette est localisé à l'intérieur du logement, le type de toilette est interne ou externe.

Les latrines ou fosses perdues, les toilettes en plein air, les cuvettes, les seaux ou autres pots de chambre sont considérées comme « Toilette traditionnelle ».

Un ménage peut avoir différentes catégories de toilettes. Il s'agit donc d'une question à choix multiple. Pour chaque catégorie, cochez 1 si le ménage en possède et 2 sinon.

115- Avez-vous du bétail ou autres animaux domestiques?

Il s'agit ici de savoir combien de têtes de bétail le ménage possède au moment de l'enquête, que le bétail soit actuellement avec le ménage ou avec quelqu'un d'autre. Tous les animaux cités dans les réponses possibles (les bovins, les chevaux, les chameaux, les ânes, etc.) doivent être comptés comme du bétail. Allez à la question 122 dans le cas où la réponse à cette question est négative.

116- Combien de volailles?

On indique ici le nombre de poulets et/ou volailles détenus par le ménage. Remplir /_0/_0_/ si le ménage n'en possède pas.

117- Combien de cabris et brebis ?

On indique ici le nombre de cabris et/ou brebis détenus par le ménage.

118- Combien de bœufs ?

On indique ici le nombre de bœufs du ménage.

119- Combien de porcs ?

On indique ici le nombre de porcs du ménage.

120- Combien de chevaux et de mules ?

L'enquêteur reportera le nombre de chevaux et/ou de mules en possession du ménage.

121- Combien d'ânes ?

L'enquêteur reportera le nombre d'ânes en possession du ménage.

122- Etes-vous propriétaire terrien ?

On entend par possession ou propriété, le fait (1) de détenir sous une forme quelconque (des titres de propriété coutumiers ou légaux), (2) de disposer de terres de façon permanente sans avoir à payer un loyer ou d'autres droits. Sont comprises ici, les terres que le ménage n'utilise pas et celles qu'il donne en location à d'autres. Le questionnaire prévoit l'enregistrement d'un maximum de trois terres. On prendra donc les trois terres les plus importantes du ménage si ce ménage en a plus, et on en enregistra toutes les terres des ménages ayant moins de trois terres ou champs.

L'enquêteur renseignera '1' si le ménage dispose de terres ou de champs et '2' dans le cas contraire. Dans ce dernier cas précisément, il observe un saut et aborde la question 126.

123- Quelle est la superficie de ces terres en hectares ?

On renseignera sur la superficie, en hectares, des terres ou champs possédés par le ménage.

124- Dans quel milieu de résidence se situe cette terre ?

On indiquera '1' si la terre est située en milieu urbain, '2' si elle est située en milieu rural. Il est conseillé d'enregistrer les localités des terres ou champs en tenant compte de l'ordre d'inscription précédent.

125- Quel est l'usage de cette terre ?

A partir de l'ensemble des modalités prévues par le questionnaire, on indiquera si la terre du ménage sert aux travaux champêtres, est en construction, est en location ou plutôt hypothéquée. Si la terre est destinée à un autre usage, on enregistrera la modalité 5 et on précisera l'usage. Ceci devra être fait pour toutes les terres du ménage, en respectant l'ordre d'enregistrement.

126- Combien de repas votre ménage prend par jour?

Il s'agit d'inscrire le nombre de repas pris par le ménage. Si le ménage prend uniquement un seul repas, on inscrira /_1_/.

127- Appréciez votre situation économique?

Il s'agit de demander au chef de ménage, ce qu'il pense de sa situation économique. Il faut lui proposer les trois modalités de cette question et lui demandez de choisir une seule modalité compte tenu de la situation économique de son ménage.

128- Comment considérez-vous votre ménage? Pauvre, Moyen ou riche?

Il s'agit de demander au chef de ménage s'il pense qu'il riche, moyen ou pauvre. A lui de vous le dire.

129- Si vous avez des enfants qui vont à l'école, que pensez-vous de la qualité de leur éducation?

Il s'agit pour le chef de ménage de se prononcer sur la qualité de l'éducation reçue par ses enfants au cas où ils vont à l'école. Pour cela quatre modalités sont proposées. Vous devrez inscrire une seule modalité.

DONNEES RELATIVES AUX ENFANTS DU MENAGE DONT L'AGE EST COMPRIS ENTRE 6 ET 18 ANS

Cette section traite des informations relatives aux enfants des ménages enquêtés dont l'âge est compris entre 6 et 18 ans. Les enfants dont l'âge ne se situe pas dans cette tranche d'âge ne doivent pas être interrogés. Les enfants doivent être rattachés au ménage enquêté. On ne doit pas prendre les enfants qui font partie d'un autre ménage.

201- Nom et Prénom de l'enfant

Pour cette question, il s'agit d'inscrire très clairement le nom et prénom de l'enfant.

202- Age

Ici, il faut inscrire l'âge en années révolues de l'enfant en concerné.

203- Sexe

Inscrire le sexe de l'enfant. Inscrire le code 1 s'il s'agit d'un garçon et 2 s'il s'agit d'une fille.

204- L'enfant vit-il avec un de ses parents ou tous les deux?

Cette question permet de savoir si l'enfant en question est avec l'un de ses parents ou les deux. Si les deux cas précédents ne sont pas valables, inscrire alors le code 2 et passer à la question 207.

205- Quel est son lien de parenté avec le chef de ménage ?

Il s'agira de mettre le code adéquat. Mettre 1 si l'enfant vit avec son père et ou sa mère, 2 s'il vit avec son oncle et ou sa tante, 3 s'il vit avec son frère et ou sa sœur, 4 si c'est le grand père et ou la grand-mère et 5 si c'est autre à préciser.

206- Qui a en charge cet enfant ?

Il s'agit ici d'inscrire le code correspondant comme pour la question 205.

207- Cet enfant fait-t-il un travail pour gagner de l'argent ?

Inscrire le code 1 si l'enfant fait un quelconque travail rémunérateur et 2 dans le cas contraire.

208- Cet enfant vit-il avec un handicap ?

Il s'agit ici d'inscrire le code correspondant.

209- Cet enfant fréquente-t-il une école ou un autre lieu d'apprentissage?

Cette question permet de savoir si l'enfant concerné fréquente ou pas une école ou un autre lieu d'apprentissage. Inscrire alors le code 1 si l'enfant va à l'école et 2 sinon. Dans ce dernier cas, faire un saut de questions et aller directement à la question 221.

210- Langue de test

Inscrire le code 1 si la langue utilisée pour faire le test à l'enfant est le français et le code 2 si non.

211- Quel est le nom de cette école ou de cet autre lieu d'apprentissage?

Cette question est rattachée à la précédente. Il s'agit d'inscrire le nom de l'école fréquentée par l'enfant.

212- Statut de l'école ou du lieu d'apprentissage où va l'enfant ?

Cette question permet de savoir le statut de l'école ou du lieu d'apprentissage fréquenté par l'enfant. Sept (07) modalités sont proposées ici et il s'agit d'inscrire la modalité concernée.

213-Quelle classe fréquente-t-il ?

Inscrire la classe fréquentée par l'enfant. Il s'agit juste de mettre le code correspondant à la classe de l'enfant. Si l'enfant va dans un daara, une école communautaire ou un autre lieu d'apprentissage où la classe n'est pas spécifiée, il faut mettre l'étape (étape 1 : débutant ; étape 2 : intermédiaire ; étape 3 : confirmé) ou le code 11 si c'est autre.

214-Cet enfant a-t-il fait le préscolaire ?

Mettre 1 si l'enfant a fait le préscolaire et 2 sinon.

215-Comment cet enfant se rend-il à son école ou son lieu d'apprentissage ?

Il s'agit d'inscrire le code correspondant au moyen utilisé par l'enfant pour se rendre à l'école.

216- Paie-t-il des frais de scolarité ou d'apprentissage?

Cette question permet de savoir si l'enfant paie des frais de scolarité. Inscrire le code 1 si l'enfant paie les frais de scolarité et 2 dans le cas contraire. Dans ce dernier cas, allez directement à la question 219.

217- A Combien, évaluez-vous chaque année les frais de scolarité ou d'apprentissage ?

Il s'agit d'inscrire le montant annuel en FCFA des frais de scolarité de l'enfant. Ces frais comprennent les contributions annuelles et éventuellement les frais d'inscription.

218-Combien, ont coûté les fournitures scolaires ou d'apprentissage (livres, cahiers, uniformes...) de l'enfant ?

Il s'agit de demander aux parents de l'enfant concerné à combien ils évaluent le montant global des fournitures scolaires de l'enfant.

219-Avez-vous recruté un répétiteur pour cet enfant au cours de cette année?

Il s'agit de demander aux parents si l'enfant dispose d'un répétiteur à la maison. S'il répond Non, on va directement au niveau des tests pour les enfants.

220- Combien payez-vous par mois à ce répétiteur?

Dans le cas où cet enfant dispose d'un répétiteur, il s'agit d'inscrire le montant en FCFA payé par mois à ce répétiteur.

Les questions 221 - 222 - 223 – 224 - 225 – 226 - 227 concernent uniquement les enfants qui ne vont pas à l'école.

221- Pourquoi cet enfant ne fréquente aucune école ou un autre lieu d'apprentissage ?

Dans le cas où l'enfant concerné ne va pas l'école, il s'agit de connaître les raisons essentielles qui font que cet enfant ne fréquente pas. Quatre modalités sont alors proposées à cet effet. Ainsi, inscrire le code 1 si l'enfant n'a jamais été scolarisé, le code 2 si cet enfant a abandonné, le code 3 si l'enfant a été exclu et le code 4 si c'est autres à préciser. Dans le cas où l'enfant n'a jamais été scolarisé, continuez à la question 222.

222- Pourquoi cet enfant n'a jamais fréquenté une école ou un autre lieu d'apprentissage ?

Ici, il s'agit de connaître la raison essentielle pour laquelle cet enfant n'a jamais été scolarisé. Inscrire alors le code correspondant à la raison évoquée par le parent.

223- Quelle est l'occupation actuelle de l'enfant ?

Il s'agit de demander l'occupation actuelle de l'enfant et de cocher l'une des six (06) modalités mentionnées.

224-Cet enfant suit-il un cours d'alphabétisation ?

Cette question comporte deux modalités. Mettre 1 si l'enfant suit un cours d'alphabétisation et 2 sinon.

225- Indiquez le type d'alphabétisation ?

Il s'agit ici d'indiquer dans quel groupe l'enfant suit le cours d'alphabétisation. Mettre 1 s'il s'agit d'un programme d'alphabétisation et 2 s'il s'agit d'une initiative privée.

226- Cet enfant est-il un autodidacte ?

Cette question permet de savoir si l'enfant qui est non scolarisé arrive à apprendre en dehors des salles de classe. Mettre 1 si oui et 2 si non.

227-Comment ?

Mettre l'une des trois modalités mentionnées à cette question. S'il ne s'agit pas des deux premières modalités, alors cocher 3 et précisez clairement comment il arrive à apprendre.